

HAYBACHDBAN

DECEMBRE 2005

LETTRE BIMESTRIELLE DE LA REPRESENTATION EN FRANCE

N°5

Éditorial

Situation inchangée en 90 ans

Une volonté d'effacement des Arméniens de leur sol se poursuit et est encore d'actualité ce jour.

Les autorités géorgiennes ont envisagé d'effacer progressivement du Djavakhk, les populations arméniennes afin d'y installer en accord avec les Turcs, des Turcs Meskhets.

La géostratégie n'a pas de prix, l'extension d'un programme panturc se fera ou ne se fera pas, une seule touche bloque cette expansionnisme, la vie des Arméniens sur leur terre originel.

Un Génocide n'a pas suffi, il est même proclamé haut et fort, par les Turcs, que nous devons subir la destinée de nos parents si nous envisageons de résister.

Sauf, que nos parents non malheureusement pas pu résister, en tout cas pas suffisamment, à cause de la volonté des grandes puissances qui ont choisi de soutenir les Turcs en trahissant les Traités et les Paroles données.

Il manque encore aux Arméniens ce qui leur manquait hier, un fonctionnement fiable, un fonctionnement d'État que ce soit pour les Arméniens d'Arménie occidentale en exil ou les Arméniens d'Arménie orientale sur leur terre.

Les Arméniens, même hors de leur patrie, doivent entamer un processus de réforme politique en profondeur, associant chaque individualité dans l'objectif de préservation de leur identité et d'un développement durable de la nation.

Le Djavakhk est une terre arménienne, mais ne pourra le rester sans une volonté déterminée des Djavakhktsi.

C'est dans cette esprit que nous célébrerons l'anniversaire de notre Déclaration officielle d'existence nationale.

SOMMAIRE

- **Éditorial** : *Situation inchangée en 90 ans*
- **Actualités** : *Communiqué des Vétérans d'Artsakh*
- **Dossier Spécial** : *Le Djavakhk*
- **Annonce légale** :
Résolutions pour le Djavakhk

Dossier Spécial

LE DJAVAKHK UNE PROVINCE ARMENIENNE

NOTE EXPLICATIVE SUR LA CONTROVERSE ENTRE LES REPUBLIQUES DE GEORGIE ET D'ARMÉNIE CONCERNANT LEUR FRONTIÈRES (1919)

Vers la fin de l'année 1918, la question de la possession du district d'Akhalkalak et de la partie méridionale de celui de Borchalou, districts habités par les Arméniens et limitrophes au territoire de la République Arménienne, devint tellement aiguë qu'elle provoqua un conflit armé entre l'Arménie et la Géorgie, deux pays dont le voisinage séculaire n'a jamais jusqu'alors été troublé par une effusion de sang.

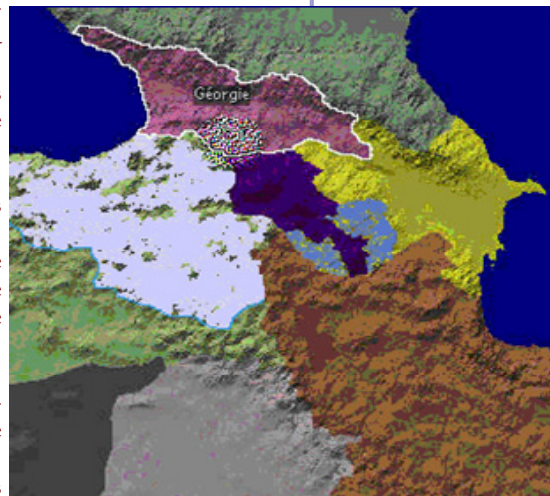
Au printemps de 1918, quand les Arméniens seuls résistaient à l'invasion turque, les Géorgiens, avec l'aide des forces militaires allemandes, profitant du désarroi des Arméniens, occupèrent la partie méridionale du district de Bortchalou appelée Lori, habitée exclusivement par les Arméniens.

Le Gouvernement Arménien a protesté à la date du 22 Octobre contre cet empiètement. La réponse du gouvernement Géorgien fut que l'occupation n'aurait qu'un caractère provisoire, en attendant une décision définitive par entente réciproque basée sur le principe ethnographique.

Mais le gouvernement géorgien, en dépit de ses engagements formels eut recours à des mesures vexatoi-

res et à une persécution systématique en vue de dépeupler ces provinces de l'élément arménien. Il procéda, entre autre, au recrutement des Arméniens dans les rangs de son armée. Irritée, outragée, poussée à bout, la population arménienne de Lori se révolta contre le gouvernement Géorgien.

Bientôt après le commencement des opérations de guerre entre



l'Arménie et la Géorgie, quand les armées arméniennes chassèrent les armées géorgiennes hors des régions contestées, les représentants de la France et de l'Angleterre s'interposèrent et mirent fin au

conflit armé, en décidant les deux parties à soumettre leur différend à la Conférence de la Paix ; le territoire en question fut occupé par les troupes britanniques.

Vu que la haute assemblée au cours de ses délibérations sur le statut politique de l'Arménie aura aussi à trancher la question litigieuse des frontières entre l'Arménie et la Géorgie, la Délégation Arménienne a l'honneur de lui soumettre la description suivante de la frontière projetée entre l'Arménie et les ex-possessions russes de la Transcaucasie (l'Azerbaïdjan et la Géorgie), en même temps que ses explications à ce sujet.....

DOSSIER

D'UN POINT DE VUE ETHNOGRAPHIQUE EN 1919



Le principe ethnographique a servi de base à ce projet de délimitation. On ne s'est départi de ce principe que dans des cas exceptionnels, là où, par suite des conditions topographiques, tant pour l'Arménie que pour les États voisins, il y avait nécessité absolue de le faire. Du mont Kara-Kaya, la frontière, au lieu de passer par la limite administrative du district d'Akhalkalak, est tracée sur une chaîne naturelle qui passe par les hauteurs Tskhra-Tsaros-Mta et sakvelos-Mta. Le petit morceau enclavé d'environ 150 kilomètres carrés est exclusivement habité par une population arménienne de 1.100 âmes. Si ce morceau était compris dans les limites du district de Gori et du commissariat de Borjom, c'était pour la commodité des biens du Grand Duc Michel Nicolaevitch à Borjom, qui s'étendaient jusqu'au lac de Tabitzkhour.

La frontière projetée coupe, en faveur de l'Arménie Indépendante, à l'angle Nord-Ouest du district de Bortchalou, un emplacement rectangulaire du territoire mesurant approximativement environ 600 kilomètres carrés, parce que sur cet emplacement se trouvent trois communes rurales comptant une population de 18.000 habitants, dont 10.000 Arméniens et 8.000 Grecs. Comme les Grecs sont fixés sur la partie périphérique de cet emplacement, ils peuvent, s'ils le désirent, passer avec la région qu'ils habitent à la Géorgie, voisine limitrophe. De par ces conditions topographiques et économiques, cet emplacement (Tsalka) n'est que la continuation naturelle du plateau d'Akhalkalak.

Dans la partie restante du district de Bortchalou et de celui de Kazakh, la frontière est tracée conformément au principe ethnographique avec inclusion de quelques milliers de Turcs (5.000) dans la partie occidentale du district de Bortchalou, et cela parce que ce territoire par sa topographie et ses conditions économiques, n'est que la continuation naturelle du plateau de Lori.

Il faut noter que la population arménienne prédominante s'étend dans la direction du Nord à partir du district de Bortchalou jusqu'à Tiflis même (trapèze: les villages de Bolnis et Daghet-Katchin, la ville de Tiflis, les villages de Kodi, Koudro); à Tiflis même la population arménienne a une supériorité relative.

Quant au district d'Akhalkalak et à la partie méridionale du district de Bortchalou qui constituent le sujet de contestation avec la Géorgie, il ne faut pas perdre de vue que de toutes les parties de l'Arménie historique, le gouvernement d'Erevan, la partie limitrophe du gouvernement d'Elisavetpol (partie sud-ouest) et la partie méridionale du gouvernement de Tiflis (le district d'Akhalkalak et une partie de celui de Bortchalou) sont précisément celles dont la population arménienne est la plus dense.

Dans les limites susnommées, la population arménienne forme la majorité absolue. Le district d'Akhalkalak et la partie méridionale de celui de Bortchalou forment la continuation immédiate du district d'Alexandropol (Gouvernement d'Erevan) où l'élément arménien constitue presque 100% de la population. Tous ces districts sont homogènes au point de vue topographiques; leurs conditions économiques se ressemblent de très près; quant au point de vue géographique, ils sont tellement liés l'un à l'autre que tout partage du territoire susnommé ne serait qu'artificiel et porterait un grand préjudice au peuple arménien en général, et au point de vue économique.

Vu que le principe ethnographique doit servir de base à la libre disposition des peuples d'eux-mêmes, il est à noter que dans la partie contestée du district de Bortchalou, ainsi qu'en Pambak (la partie limitrophe du district d'Alexandropol), il y a 105.000 Arméniens, 15.000 Turco-Azériens, 1.150 Géorgiens et 13.000 d'autres nationalités; en d'autres termes, 85,51% d'Arméniens et seulement 0,85% de Géorgiens.

Dans le district d'Akhalkalak, y compris Tsalka, il y a 82.000 Arméniens, 9.000 Turco Azériens, 7.400 Géorgiens et 8.000 autres nationalités, c'est à dire 77,35% d'Arméniens et 6,97% de Géorgiens.

Considérations Économiques

Au point de vue économique, le territoire contesté n'offre pour la Géorgie qu'un intérêt limité, notamment dans le sens de l'exploitation des pâturages alpins par les éleveurs de moutons (surtout par ceux du district de Signakh, Gouvernement de Tiflis) qui y conduisent leurs troupeaux chaque été. La partie la plus fertile de la plaine de Bortchalou se trouve dans les limites de la Géorgie.

DOSSIER

Les habitudes nomades de l'élevage dans ces contrées deviennent pourtant de plus en plus circonscrites et cèdent place aux nouvelles formes d'économie rurale, grâce surtout au progrès de la technique agricole et à cause du préjudice que portent à la population rurale les migrations périodiques des troupeaux. ce processus se développe en Géorgie naturellement, sans ébranlements économiques, car les paysans éleveurs de moutons ont en même temps une excellente culture de blé, ayant chacun un lot de terrain largement suffisant; plusieurs d'entre eux possèdent aussi des vignobles.

Pourtant, en envisageant impartialement ces questions d'intérêt économique, il faut aussi tenir compte des intérêts de la population arménienne des districts d'Akhalkalak et de Bortchalou qui habitent les contrées limitrophes de ces champs et pâturages alpins. Les Arméniens de ces districts (exception faite de quelques communes rurales situées autour de Choulaver) s'adonnent à l'agriculture sur les terrains montagneux peu fertiles, et n'ayant que de petits lots de terrains à cultiver, l'élevage forme la source la plus importante de leurs revenus. or, cet élevage n'est guère praticable que grâce à la proximité des pâturages alpins.

Conformément aux lois de l'évolution agricole, qui dans l'exploitation des pâturages alpins tend à leur faire rapporter le maximum possible, l'élevage nomade, dans les intérêts de l'économie d'État, doit céder la place à l'élevage aux formes fixes et sédentaires dont la Suisse nous offre un exemple. C'est au peuple arménien de ces contrées, à la population fixe, qu'incombe la mission civilisatrice dans les déserts alpins et non pas aux éleveurs de la Géorgie qui y conduisent leurs troupeaux des pays distants de 100 à 200 kilomètres pour utiliser ces pâturages pendant deux ou trois mois par an. Les Arméniens de ces districts, au contraire, en y fixant domicile, pratiquent l'élevage et organisent l'exploitation des contrées montagneuses de leur pays d'une façon rationnelle.

Il est de toute évidence que la Géorgie, elle aussi, adoptera peu à peu dans ces montagnes les formes d'élevage fixe, mais vu l'abondance des terrains fertiles dans les vallées de la Géorgie, où se cultivent les plantes les plus précieuses, y compris le thé et l'oranger, cette question n'offre pas pour elle le même caractère d'importance primordiale que pour l'Arménie, pays montagneux par excellence.

Il en ressort de tout ce que nous avons démontré que le côté économique de la controverse se réduit aux difficultés passagères qu'éprouvent les éleveurs semi-nomades de la Géorgie ; or, ceux-ci même sans la pression des nécessités d'ordre pratique, sont déjà en train de limiter graduellement leur mode d'élevage qui ne répond nullement ni aux conditions ni aux exigences économique d'aujourd'hui. D'ailleurs, cette contestation pourrait facilement être résolue ou au moins écartée par la voie de traités conclus entre l'Arménie et la Géorgie ; elle ne nécessite nullement l'annexion par la Géorgie d'un territoire qui au point de vue , soit géographique, soit ethnographique ou historique forme une partie intégrante de l'Arménie.



Considérations Stratégiques

Les représentants de la Géorgie insistent enfin sur l'importance de la partie contestée du district de Bortchalou au point de vue stratégique, notamment pour la défense de leur République en général et de Tiflis en particulier. Nous nous permettrons d'aborder ce problème pour étudier l'importance de ce même territoire pour la République Arménienne. L'Arménie étant un pays montagneux, le gouvernement de notre jeune République doit utiliser les montagnes en question pour organiser une solide ligne de défense et pour consolider et réaliser de cette façon l'idéal de la vie paisible et ordonnée pour lequel le peuple arménien a lutté et versé son sang pendant plusieurs siècles. Le plateau de Lori, avec l'étroit et profond ravin de Dédéda-Tchaï, descend graduellement vers la plaine et se confond avec elle à la proximité de la frontière géorgienne projetée par nous .

Cette configuration de la zone frontière est la meilleure défense contre l'invasion de l'ennemi, comme l'a d'ailleurs démontré la récente guerre entre la Géorgie et l'Arménie. La cession de ce territoire ne saurait être motivée autrement que par l'intention évidente d'affaiblir les frontières naturelles de l'Arménie. Cette cession n'offrirait d'ailleurs à la Géorgie aucun avantage, car les Géorgiens n'y forment que 0,85% de toute la population ; les Arméniens qui y sont en majorité absolue, voulurent en 1918, les armes à la main, la réunion du territoire à la République Mère ; leur sentiment envers les Géorgiens y sont nettement hostiles.

DOSSIER

Considérations Historiques

L'histoire nous montre le territoire contesté faisant partie du royaume d'Arménie sous le nom de Gougargh ; après la dissolution de la Grande Arménie les districts de Bortchalou (Lori) et d'Akhalkalak ainsi que Pambak font partie du royaume de Lori (ou de Tashir) fondé par le prince Arménien Gourghène, fils d'Achot III (951-977) , branche des Bagratides. Le couvent arménien de Sanaïne avec sa bibliothèque (dans Lori) Akhpat et une grande quantité de ruines monumentales des temples dispersées, dans tout le pays (dont plusieurs ont été étudiées et décrites par les savants et voyageurs européens).

Le district d'Akhalkalak passa au XIème siècle à la Géorgie et faisait partie de la Meskhetie ; mais cette province se rendit indépendante de la Géorgie au XVIème siècle et forma l'état souverain de Saatabeko. En 1625, ce pays fut conquis par les Turcs qui y formèrent la pashalique d'Akhalzykh ; grâce à la propagande et à l'immigration musulmane, les chrétiens étaient forcés de quitter le pays en masses. De cette façon, pendant plus de deux siècles, le district d'Akhalkalak fut gouverné par les Turcs sur lesquels il fut conquis par la Russie en 1828. Cette conquête fut consolidée par le traité d'Adrianople. Bientôt après commença une intense émigration de toutes les peuplades Turcs ; ils s'en allèrent précipitamment. Au fur et à mesure qu'ils perdaient leur place était prise par les Arméniens.

Telle est l'histoire de la formation contemporaine dans ces pays contestés d'une population compacte arménienne ; elle fait reculer au dernier plan les revendications et les « droits historiques » de la Géorgie.

L'histoire nous démontre la solidité et la profondeur des liens qui rattachent la population de ces pays aux communes destinées de la nation arménienne. Cette population qui habite depuis 25 siècles ce pays, se considère, comme le confirment d'ailleurs les événements de 1918, partie intégrante et indivisible de l'état arménien et ne saurait jamais se soumettre à un gouvernement géorgien ; ce dernier a fait ses preuves en tolérant les massacres dans les villages arméniens de Lori et les horreurs dont les populations d'Akhalkalak étaient témoins dans les montagnes de Bakouriani.

La cession de ce territoire à la Géorgie serait une menace éternelle, un obstacle perpétuel au rétablissement des relations de bonne amitié et d'entente fraternelle entre les Arméniens et les géorgiens créée par la commune histoire et par l'existence conjointe pendant plusieurs siècles.

La communauté de leur passé et de civilisation chrétienne, la communauté de leurs aspirations vers l'organisation de leurs pays sur les bases de la culture européenne appellent les représentants des deux pays vers une association amicale et étroite.

Au nom de ce devoir sacré, dans le grand moment historique actuel, le gouvernement d'Arménie voudrait voir une telle solution de la question litigieuse des frontières, qu'elle ne laissât à l'avenir aucune trace de ressentiment dans l'âme du peuple arménien envers le peuple fraternel de Géorgie.

Province Arménienne faisant 6500 km2, attribué à la Géorgie en 1921 le Djavakhk reste et survit, avec ses 200 000 Arméniens, qui selon les Géorgiens représentent 56% de la population, mais en fait beaucoup plus.....

Historiquement, le Djavakhk représente le 9ème Province, du Lernayin Achkharh (Une des 15 'Mondes'/Principautés Arméniennes formant l'Arménie 'dite Historique', mais qui serait plus juste d'appeler 'Medz Hayk', pour la distinguer du 'Pokr Hayk', Arménien se trouvant à l'ouest de l'Euphrate, et té du pays, réuni dans un 15 Nakharars (Ministres/connaisant un Roi, sié-d'Ararat (12 capitales on Puis, la province fut divisée en Haut Djavakhk, pour fleuve Kour, correspondes de Poktanovga et teau froid en somme) et Djavakhk, représentant moyenne 450m plus bas, riant, etc..., climat doux avec pour centre Akhalt-



indépendant de la majori-royaume, gouverné par familles Princières), regeant dans la Plaine a changé en 3000 ans!!). sée en Verin Djavakhk désigner la partie est du dant aux régions actuel-Akhalkalak, le haut pla-Nerkin Djavakhk (Bas l'ouest du fleuve Kour, en à la végétation plus luxu-de vallées septentrionale, zkh).

Le Djavakhk se trouve nie actuelle, séparé de la frontière artificielle.

Un haut plateau mono-de lacs, divisé par une ligne administrative, et une série de barrages et de douanes. Quand vous voyagez du Chirag au Djavakhk, s'il n'y avait pas les douaniers, vous ne pourriez pas distinguer un changement de paysage, jusqu'à Akhalkalak, c'est la même plaine, les mêmes montagnes, les mêmes cimes, le même peuple, le même ciel....

Par contre il est complètement séparé du reste de la Géorgie par des chaînes de montagnes difficiles à franchir, comme les montagnes de Treghk, de Samsar....., et le paysage Arménien austère change du tout au tout, avec le climat méditerranéen, et les forêts Géorgiennes...

La Province est renommée pour ses centaines de lacs, dont 8 majeurs, à l'échelle Arménienne, juste après le Sévan. Le plus connu est le Grand lac Parvana, mais sont respectables aussi Dapazghour, Khantchal, Saghamo, Garzakh, Tzaggha...Sa montagne sacrée s'appelle Mont Apoul, et domine la ville et la plaine d'Akhalkalak.

La chose qui marque le plus le visiteur Arménien, c'est l'humidité et le climat de haute montagne. Les paysages sont vertes, à mi août, alors que même en Artsakh, le jaune domine en juillet sur les hauteurs... Les seules cultures possibles sont les pommes de terres, et un peu de blé. L'élevage, la viande et le fromage sont la production principale... Pas une parcelle d'alpage, avec une herbe grasse, taille d'homme ne reste non récoltée...

donc, au Nord de l'Armégion de Chirag par une

tone, à 2600m, parsemé

DOSSIER

Malheureusement, mis à part la terre noire, il ne reste plus rien à travailler. Le Chômage industriel est 95%, touchant toute la jeunesse, obligée d'émigrer en Arménie ou en Russie..., vu que personne ne parle un mot de Géorgien.

On né et on vit, en niennne, mais sous ad-oublés du reste de la sine, et du Diaspora en un vieux souvenir de-Géorgie. Le gaz et le

Les cours d'eau, les sont partout. Les plus Kour (l'un de 5 matière Nord de l'Arménie prad, Le Digris, le Jo-Taparvan etc....

Les routes sont les crevasses pires que Stépanakert, avant frastructures sont à puis le début des an-Pas un hôpital digne de faites une crise cardia-vaux mieux prévoir 3

le temps moyen qu'il faut pour atteindre l'hôpital d'Achotsk, la première ville en Arménie....

Les 40 kms entre Achotsk (Arm) et Poktanovga (Djavakhk) se font en 4 heures, en été, et en 4 jours peut être en hiver, puis-que la neige couvre 7 mois durant le plateau..., 2 m d'épaisseur, - 50 °C....

Le Djavakhk est divisé en 6 districts administratifs Géorgiens... Les deux Premiers: Poktanovga et Akhalkalak sont à 97% Arméniens, avec plus de 110 villages (37 pour Poktanovga, et presque 80 pour Akhalkalak), au total 120 000 habitants.

La Région nouvellement crée d'Asbntchag (Asbinza pour les Géorgiens), est composé de 14 villages, et compte seulement 35% d'Arméniens. Puis le centre Historique, La Région d'Akhaltzkha, avec 15 villages Arméniens, et 50% de la population (encore en 1960 nous avions plus de 75%)...

Les deux Régions de Gardaban et de Porjom ont une majorité Géorgienne, et ont été introduite dans les limites administrati-ves, pour faire baisser la proportion Arménienne à 55% seulement, par le Président Chevardnadze en 1995. Néanmoins les Arméniens y sont une minorité secondant les Géorgiens.

Par contre, des districts à majorité Arménienne, comme Tzaghga (pays des fleurs), ou Polnis-Khatchen ont été arraché du Dja-vakhk, et inclus dans la province voisine de Marneouli, à majorité Azéris, pour la même raison....

Aujourd'hui le Djavakhk a trois villes principales, Akhaltzkha, fleuron de l'Architecture Arménienne du XIX siècle, la jumelle de Kars, avec sa citadelle, et ses 7 églises Arméniennes, aujourd'hui encore fermées.... car les Géorgiens leurs réservent le sort des églises de Tiflis. La cathédrale Vartanantz est le symbole des Arméniens du Djavakhk, qui la revendiquent comme

siège de l'Archevêque 1921, mais que les fectée, et voudraient la Akhaltzkha est le la population Géor-nant les Arméniens. ville complètement Ar-centre de la plaine, l'a préservée jusque là. aussi complètement deste...

Akhaltzkha est une son autodéfense victo-l'Invasion Turc. Avec préservé la vie de sa Tachnag qui l'a organi-

Par contre le reste du plus de 45 000 Armé-péri dans les monta-gourian, au Nord d'Akhalkalak, car les Géorgiens les ont désarmés, puis empêché de rentrer en Géorgie, pour survivre. De-puis la Grande méfiance des Djavakhtsi envers les autorités Géorgiennes, et la hantise d'un départ Russe, qui laisserait la porte ouverte à une nouvelle invasion Turque...

Le Djavakhk a donné 3 des Premiers ministres sur 4, de la Première République Arménienne. La Maison de Hovannes Kat-chaznoui est encore monumentale, au centre d'Akhalkalak, mais dans un très piteux état. Elle abrite l'École musicale de la ville, avec 140 élèves.

Le plus illustre des Djavakhtsi est Roupen (Ter Minassian), frère d'arme de Kévork Chavouch au Sassoun, d'Aram Manoukian et d'Ichkan. Ministre de la Guerre de la Première République Arménienne, Sauveur des Sassountsi, et Architecte de l'Ar-ménie moderne. Sa maison a été malheureusement rasée par les autorités Soviétiques.

Le Djavakhk a donné aussi plusieurs écrivains illustres, dont Térénig Démirjian (Vartanants...), mais surtout Vahan Dérian, dont la maison dans le village de Kanza est devenu musée (doun-tankaran), avec une superbe présentation de la culture Dja-vakhtsi... Sont Djavakhtsi aussi plusieurs Achoughs, dont le plus illustre est sans conteste JIVANI, (tzakhort orere gertan ou gou kan..., village de Garzakh), mais aussi Havassi...etc.



Arménien, en terre Armé-ministration étrangère, Nation, de l'Arménie voi-général.... L'électricité est puis l'indépendance de la reste....., jamais vu! rivières et les fleuves grands fleuves sont le leurs, marquant la fron-Historique, avec le Ye-rokh et l'Arax), puis le

inexistantes, la boue et celle de la Route Goris-1992....., toutes les in-l'abandon complets, de-nées 1970... ce nom, et quand vous que, ou vous accouchez, jours à l'avance, car c'est



comme elle l'était avant géorgiens gardent désaf-voir Géorgienne.... centre administratif, car gienne y égale mainte-Akhalkalak, qui est une ménienne, se trouve au avec sa base Russe, qui Et Boktanovka, qui est Hay, mais plus mo-

ville qui s'est illustrée par rieuse en 1918-20 contre ses 15 villages, la ville a population, grâce au chef sée...

Djavakhk est tombée, et niens, sur 120 000 ont gnes et les forets de Pa-

RETROUVEZ NOUS
SUR LE WEB

<http://www.haybachdban.com>



En ce jour du 13.12.05,

LES VÉTÉRANS DE LA GUERRE D'ARTSAKH ONT APPELÉ LE PRÉSIDENT DE LA GÉORGIE À LA RETENUE

Lettre des Volontaires de la Guerre d'Artsakh au Président de la République de Géorgie Mikhail Saakashvili.

Ils ont signé sous ce message : le Commandant de l'armée d'Artsakh 1992-1993 le Général Major Arkady der Tadevosyan, le premier commandant de l'armée d'Artsakh Arkady Karapetyan et le Commandant du bataillon de réserve de Shushi, Jirayr der Sefilyan.

Au sujet des derniers événements produits au Djavakhk.

Dans la lettre, il était dit :

Les nouvelles, qui nous arrivent ces derniers temps de Djavakhk et des autres régions où vivent les arméniens de la Géorgie, provoquent l'alarme. Ils témoignent de ce que le gouvernement de la Géorgie a adopté et commençait à réaliser le programme à grande échelle pour l'expulsion de la population arménienne de son territoire. En rencontrant du côté des Arméniens la résistance, les pouvoirs de la Géorgie tentaient de recourir déjà plusieurs fois au à la force. La suite des activités antiarméniennes sur le territoire de la Géorgie peut amener à l'aggravation des relations arméno-géorgiennes, qui si vous désirez peuvent être plus amicales. Nous appelons officiellement Tbilissi à l'estimation raisonnable de la situation et nous prévenons que, comme a montré l'expérience internationale, les méthodes de force peuvent amener aux résultats indésirables.

Résolution pour le Djavakhk

Conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Arméniens du Djavakhk.

Article 1 :

- Définir une stratégie politique claire et cohérente à l'égard des Arméniens du Djavakhk en consultation avec les responsables locaux ;

Article 2 :

- Promouvoir un développement économique équilibré sur l'ensemble du territoire, afin de réduire la précarité des familles, installées dans les zones les plus reculées du Djavakhk. ;

Article 3 :

- Ratifier et participer à l'application des différentes Conventions-cadre européenne et internationales pour la protection des minorités nationales, conformément à ses obligations contractées auprès du Conseil de l'Europe dont la Géorgie est membre depuis 1999 ;

Article 4 :

- Se conformer aux divers instruments internationaux et régionaux en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations et aux recommandations des instances compétentes, notamment, de l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) et du CERD (Comité de l'ONU sur l'élimination de la discrimination raciale) ;

Article 5 :

- Lutter contre toutes les formes de discours et stéréotypes discriminatoires par des dispositifs de prévention, de sanction et d'aide aux victimes et garantir aux victimes de discriminations et de persécutions un recours effectif ;

Article 6 :

- Protéger la santé des enfants et des populations les plus démunies, poursuivre la lutte contre la malnutrition.

Article 7 :

- Garantir l'égalité d'accès à l'emploi, au logement et aux services publics (notamment santé, justice, énergie..) ;

Article 8 :

- Faciliter l'accès des Arméniens du Djavakhk aux fonctions exécutives et aux instances locales ;

Article 9 :

- Garantir les droits culturels et religieux des Arméniens, veiller à ce qu'ils puissent utiliser leur propre langue conformément aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme et si besoin est, à leur propre système d'éducation ;

Article 10 :

- Prendre les mesures nécessaires pour remédier à la baisse de la scolarisation particulièrement préoccupante parmi les enfants issus des populations arméniennes. Mettre en œuvre des structures de formation accessibles à tous.

Article 11 :

- Créer un Fond international en direction de l'application de l'ensemble de ces mesures dans les meilleurs délais géré par l'ONG Hayrénik sous couvert de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, et en partenariat avec tous les organismes ayant signé la Charte d'Union avec l'Assemblée, à destination d'un programme de développement durable du Djavakhk.

La présente résolution sera exécutée comme loi dédiée à l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale.

Le 3 Décembre 2005

Le Conseil National Arménien